

DIALOGUE

**REVUE DE DISCUSSION ENTRE MILITANTS
ARABES ET JUIFS DE PALESTINE
POUR LE DROIT AU RETOUR, POUR UN SEUL ETAT
TRIMESTRIEL PUBLIE EN ANGLAIS, ARABE, HEBREU ET FRANCAIS**

Spécial Campagne internationale de soutien avec les femmes palestiniennes de Nazareth

— Extraits de la session parisienne des 4 et 5 décembre 2006,
préparatoire à la conférence internationale de soutien aux femmes
palestiniennes, qui s'est tenue à Alger les 9, 10 et 11 décembre
2006.

— Décisions de la conférence d'Alger

JANVIER 2007 – n° 16

Prix : 3 euros

Présentation

Ce numéro de *Dialogue* est consacré à fournir à l'opinion publique, et d'abord aux abonnés et lecteurs de notre revue, des extraits de la session parisienne des 4 et 5 décembre 2006, préparatoire à la conférence internationale de soutien aux femmes palestiniennes qui s'est tenue à Alger les 9,10 et 11 décembre 2006, sous la présidence de Louisa Hanoune, membre de l'Assemblée nationale populaire d'Algérie.

A la suite de ces cinq jours de discussion à Paris et à Alger, sur la proposition d'Abdelmajid Sidi Saïd, secrétaire général de l'Union Générale des Travailleurs Algériens, les participants à la conférence ont adopté une déclaration qui se conclut de la manière suivante :

« Nous nous adressons au mouvement ouvrier international, à l'organisation syndicale internationale, aux organisations syndicales régionales, nationales, et à l'Organisation Internationale du Travail pour qu'ils œuvrent à faire respecter le droit des travailleuses et travailleurs arabes qui vivent dans les frontières de 1948 de s'organiser librement et de constituer les organisations syndicales de leur choix, ainsi que celui de s'affilier à ces organisations, pour défendre leurs droits sociaux.

Aussi, nous prenons la décision à Alger de nous constituer en comité international syndical de solidarité avec les travailleuses et les travailleurs palestiniens, et appelons les travailleurs, les syndicalistes, les démocrates à soutenir notre démarche. »

Notre intention est de publier intégralement les communications et débats de la session parisienne et de la conférence d'Alger dans une brochure. Vous trouverez ci-dessous un bon de commande.

Comme on le verra, les faits établis par les rapporteurs et les intervenants parlent d'eux-

mêmes. Nous voudrions ajouter un élément complémentaire, qui démontre objectivement combien l'aide que doit apporter le mouvement ouvrier et démocratique international à la sauvegarde du peuple palestinien n'est pas fondée sur une position sectaire et dogmatique.

Il s'agit d'extraits d'un article publié sur le site internet officiel de la Chambre de Commerce France-Israël.¹

On y lit :

« Cette conjoncture favorable a permis au gouvernement israélien de poursuivre les réformes libérales engagées par ses prédécesseurs : agences privées pour aider les chômeurs à trouver un emploi (plan Wisconsin), concurrence entre les banques (réforme Bahar), privatisations (comme les raffineries de pétrole d'Ashdod).

Face à ces performances exceptionnelles, les 7,1 millions d'Israéliens recensés au 1^{er} janvier 2007 ont-ils des raisons d'être satisfaits ? Ce n'est pas si sûr. Car le décalage entre une économie performante et une société fracturée est de plus en plus criant. Comment rester indifférents aux bénéfices insolents des 5 grandes banques du pays (10 milliards de shekels en 2006), alors que 12 000 employés municipaux sont restés sans salaire pendant plusieurs mois ? Comment accepter les bonus et autres dividendes qu'engrangent les actionnaires des grandes sociétés, alors que 800 000 Israéliens se contentent du salaire minimum ?

En dépit des bons résultats de l'économie, la société israélienne a enregistré cette dernière année des records beaucoup moins

1

<http://www.israelvalley.com/edito/2007/01/01/7607/israel-economie-bilan-2006-exclusif-l-economie-israelienne-affiche-une-forme-insolente-le-social-reste-a-la-traine>

enviables : près de 1,6 million de pauvres (22% des Israéliens) dont 738 000 enfants (33% des enfants israéliens). Le chômage plafonne à 8,5% de la population active, soit 220 00 familles démunies de toute ressource. Et ceux qui ont réussi à trouver un travail en 2006 ont sombré dans la précarité : 30% des salariés israéliens travaillent à temps partiel, 10% travaillent par intérim.

(...) L'Etat s'est encore déchargé sur la générosité publique et sur les philanthropes pour garantir les besoins vitaux de nombreux Israéliens, comme médicaments, repas ou simple réconfort en temps de guerre. En 2006 aussi, les budgets sociaux sont restés à la traîne alors que la Défense bénéficie toujours de la plus grande part du gâteau budgétaire.

C'est que le gouvernement israélien a choisi (...) plutôt que de faire bénéficier les plus défavorisés (des excédents financiers) en augmentant la redistribution sociale, le gouvernement préfère encore diminuer la pression fiscale, mesure qui profite toujours aux plus riches.

Si l'année économique 2006 a été favorable aux spéculateurs, investisseurs et promoteurs

immobiliers, elle a été beaucoup moins bonne pour les pauvres, les chômeurs et les smicards. »

Faut-il commenter ?

Les faits — plus particulièrement ceux qui sont consignés dans ce numéro de *Dialogue*, qui ont été communiqués à la conférence — parlent d'eux-mêmes. Les résultats du plan Wisconsin, catastrophiques pour la population palestinienne, atteignent, de l'avis même des officiels israéliens, les populations juives.

N'y a-t-il pas là la justification du combat démocratique pour le droit inconditionnel au retour des populations palestiniennes, chassées par des guerres et répressions incessantes ? Ces faits ne démontrent-ils pas que l'issue positive est, répétons-le, une Palestine libérée de l'oppression sioniste impérialiste, avec des droits égaux pour les populations juives et arabes ?

N'est-ce pas la justification des initiatives que les éditeurs de la revue *Dialogue* vont continuer de proposer ?

Pierre Lambert



Extraits de la conférence de Paris

Dans son introduction, Pierre Lambert, directeur de publication de la revue Dialogue rappelait les éléments suivants :

(...) La raison pour laquelle nous avons institué cette réunion sous l'égide de Dialogue, je crois qu'il est nécessaire d'en dire quelques mots. Dialogue, n'est ni un parti, ni une Internationale, dans le cadre même des principes qui sont, non seulement les nôtres mais qui devraient être des principes du mouvement ouvrier international, et pour lesquels nous luttons. Dialogue est un rassemblement de militants qui ont décidé de discuter librement des problèmes qui se trouvent posés à l'échelle du Proche et Moyen-Orient, et plus particulièrement de Palestine. Ce serait malhonnête de dire que Dialogue est quelque chose de neutre. Nous sommes et nous l'avons toujours été, pour un seul Etat avec le respect des deux composantes arabe et juive. Sur ce terrain là nous condamnons les deux Etats qui ne peuvent aboutir qu'à l'écrasement du peuple Palestinien, comme ça se passe aujourd'hui.

Cette position d'ailleurs est une position classique pour nous. Nous avons expliqué pendant des années que nous sommes pour l'indépendance réciproque des partis et des syndicats, donc tout regroupement qui s'opère sur le plan syndical, doit respecter ce principe. C'est-à-dire que chacun a ses propres opinions politiques, le syndicat rassemble les travailleurs quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses. Donc toute expression qui lutte sur le terrain de la classe ouvrière et des ses syndicats doit respecter ce principe. C'est la

raison pour laquelle à différentes reprises nous avons essayé de caractériser, de concrétiser ce combat du point de vue de ce qui est une des pointes avancées de la lutte pour la libération des peuples, le peuple le plus exploité et sa classe ouvrière, le peuple palestinien, où les femmes de Nazareth sont des parias parmi les parias.

Nous avons eu beaucoup d'obstacles et nous continuerons à avoir des obstacles. Mais à partir du moment où nous avons appris qu'il y avait des femmes palestiniennes exploitées à Nazareth et dans quelle situation elles étaient placées, nous avons décidé inconditionnellement de leur apporter notre appui. Nous ne connaissons pas exactement les positions qu'elles avaient, mais nous savions qu'elles étaient surexploitées, et sur ce terrain-là, nous ne pouvions pas l'accepter. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de convoquer une conférence à Alger, avec notre camarade Louisa Hanoune, députée en Algérie. La session plénière et officielle sera donc celle d'Alger avec la centrale syndicale algérienne, l'UGTA. Je crois que c'est un pas en avant et il faut que nous soyons, ici dans cette pré-conférence, à la hauteur de ce pas en avant.

En concluant sa présentation, Pierre Lambert propose que la présidence de la conférence soit assurée en commun par Wehbe Badarne, responsable de Sawt el Amel et par Daniel Gluckstein, au nom du comité de rédaction de la revue Dialogue. (Proposition adoptée par les participants).

Extraits du rapport de Wehbe Badarne, secrétaire général de *Sawt el Amel*

(...) Dans cette conférence, je vous parlerai (...) de la situation des travailleurs palestiniens, et je vous parlerai aussi de la situation de la classe ouvrière palestinienne qui est restée dans les frontières de 1948. Je vous parlerai surtout du plan Wisconsin, un plan gouvernemental contre les travailleurs. Ce plan anti-ouvrier a été mis en oeuvre par le gouvernement israélien en 2005. Son objectif est de porter atteinte aux travailleurs palestiniens arabes ainsi qu'aux travailleurs juifs dans certaines zones.

(...) *Sawt el Amel*, La voix du travailleur, s'est constituée à Nazareth en 2000. C'est la première expérience de création d'une association syndicale pour les travailleurs qui sont restés chez eux après 1948. L'association a été fondée en tant que nécessité absolue pour la défense des travailleurs. Elle aide à organiser les travailleurs palestiniens et prend en charge la défense juridique du respect des droits des travailleurs. Elle organise les travailleurs pour défendre leurs droits et arracher leurs revendications face aux patrons et au gouvernement. Je me souviens de ma première expérience dans la défense des droits des travailleurs, en l'an 2000, au moment du déclenchement de la deuxième Intifada palestinienne ; du sentiment massif des travailleurs palestiniens et des agressions brutales contre les travailleurs arabes dans les villes israéliennes. En 2000, plusieurs salariés originaires de villages arabes travaillaient à Jerba dans un restaurant. Ils furent agressés, uniquement parce qu'ils étaient arabes. Je me souviens d'un patron Juif à Tel-Aviv qui disait à la télévision qu'il ne voulait pas d'ouvriers arabes dans son restaurant. C'est la première fois que *Sawt el Amel* s'engageait dans la lutte pour la défense des travailleurs. L'association a lancé une campagne contre les patrons qui avaient agressé des travailleurs. L'agression physique contre les travailleurs

arabes est une marque du racisme de l'Etat israélien. Nous avons été au Bureau du travail et avons pu arracher quelques revendications malgré l'opposition des patrons Juifs. C'était la première expérience. Depuis, l'association s'est pleinement engagée dans son combat pour la défense des travailleurs. Plusieurs autres expériences seront exposées ultérieurement par les camarades. (...)

Je vais à présent vous présenter en détail le plan Wisconsin. C'est un plan qui frappe tout le pays, mais surtout les femmes travailleuses de Nazareth, ville pilote dans sa mise en oeuvre. Ce plan est totalement lié à toute la politique raciste envers les arabes, que l'on ne peut pas séparer du processus continue de vol de la terre arabe, des allégations selon lesquelles les travailleurs arabes ne sont pas chez eux. Tout cela est lié à l'histoire de la guerre de 1948.

L'Etat hébreu a volé les terres, nous avons perdu nos terres, qui ont été exclusivement utilisées pour leurs capacités dans la production. Des dizaines de milliers de palestiniens ont été obligé de devenir des ouvriers israéliens. Après qu'ils aient perdu leur terre, ils ont perdu leur travail. C'est le cas pour les travailleurs du bâtiment et pour les femmes qui travaillaient dans le textile. Tout cela parce que les patrons israéliens ont fait venir des travailleurs étrangers à leurs postes. Ces travailleurs qui venaient de Turquie, de Chine et de Roumanie, sont aussi victimes du régime capitaliste, car ils sont aussi soumis à l'exploitation et aux conditions de travail dans ces sociétés. Les femmes travailleuses dans le secteur du textile elles ont perdu quant à elles leur poste de travail après la deuxième délocalisation des usines en Jordanie, où les travailleurs ont des salaires plus bas. J'ai les statistiques devant moi : 12000 travailleurs et travailleuses palestiniens

ont été licenciés après la délocalisation des usines dans d'autres pays.

(...) C'est en août 2005 que le plan Wisconsin a été introduit dans la ville de Nazareth. Le gouvernement israélien prétend que ce plan contribuera à créer des emplois à Nazareth. Le gouvernement israélien et le ministère des finances israéliennes ont mis le sort de 5000 travailleurs de Nazareth entre les mains des sociétés capitalistes privées. C'est comme ça qu'on peut comprendre que le plan Wisconsin est un plan capitaliste, c'est pour ça que nous combattons contre, et que nous résistons à ce plan ; parce que le sort de 5000 travailleuses et travailleurs ont été mis entre les mains des sociétés privées, et de sociétés étrangères, surtout hollandaises.

L'accord entre ces sociétés privées et le gouvernement israélien tient au fait que les sociétés doivent payer 35% des indemnités des chômeurs à la place du gouvernement. Par exemple si le gouvernement israélien donne 1000 dollars aux travailleurs palestiniens, ces sociétés privées doivent aider le gouvernement israélien sur 35% de ces droits. Elles ont un délai de 5 mois pour payer. Si elles réussissent elles auront des revenus et des aides de la part du gouvernement israélien. Mais si elles échouent, le gouvernement israélien pourrait mettre d'autres sociétés à leur place. Ces sociétés prétendent réussir en créant de postes de travail pour les femmes et les travailleurs. Si c'était le cas, pourquoi une résistance contre ce plan ? Pourquoi sommes-nous en train de lancer une campagne internationale contre ce plan ? Pourquoi sommes-nous ici dans cette conférence ? La réponse est simple : ces sociétés capitalistes sont là pour récolter des bénéfices. Elles ne veulent pas créer des postes pour les femmes et les travailleurs. Elles ont pu faire sortir les travailleurs du cadre dans lequel ils étaient et à la suite de cela, ils seront encore plus pauvres. Ce plan était voué à l'échec d'un point de vue financier. Ces sociétés convoquent des

milliers de femmes travailleuses et de travailleurs. Les hommes travaillent 8 heures par jour. Il y a des handicapés, des malades psychiatriques, des gens qui dépendent de la drogue et de l'alcool. On cherche en fait à les pousser à laisser leur travail. (...) Un homme à l'âge de 60 ans, qui a travaillé 40 ans dans le bâtiment, et qui a perdu, dans un accident, sa capacité de travailler ne peut exercer aucun travail. Il revient au gouvernement d'aider ce travailleur en lui versant des indemnités, parce que c'est un droit et qu'il a cotisé pour cela tout au long de ces 40 années de travail. Après son accident, le gouvernement doit lui verser ce à quoi il a droit. Aujourd'hui, comme il ne peut plus travailler, mais est obligé de suivre le plan Wisconsin, il perd ses indemnités.

(...) Nous disons que la solution à la pauvreté à Nazareth ne peut trouver d'issue que dans la lutte contre le racisme et la discrimination l'encontre des palestiniens arabes. Nous disons que si le gouvernement ne faisait pas de discrimination dans les postes au travail, il devrait créer de zones industrielles à Nazareth, et créer de véritables postes pour les travailleurs qui alors pourront travailler dignement.

Il y a toujours le même problème et il faut revenir 55 ans en arrière. Après la guerre de 48, les palestiniens ont perdu leur pays et leur terre. Depuis ils vivent dans un Etat qui organise et pratique des discriminations quotidiennes. Et aujourd'hui lorsque le travailleur arabe, qui a travaillé avec dignité et respect est devenu chômeur malgré lui, et qu'il reçoit des indemnités ne dépassant pas 200 dollars, le gouvernement dit à ce travailleur, qui a perdu sa terre, qui a perdu son travail, qui a perdu sa dignité, il lui dit par le biais de ces sociétés, que s'il veut recevoir des indemnités, qui sont normalement un droit, il doit accepter d'être torturé et opprimé, et ne plus avoir de dignité, pour que le gouvernement puisse verser ses indemnités. (...)

Témoignages de femmes palestiniennes de Nazareth

Un premier témoignage d'une femme palestinienne de Nazareth a été alors présenté lors de la conférence :

« Les entreprises qui appliquent le plan Wisconsin à Nazareth me priveront des allocations chômage en raison de ma participation à cette conférence »

Camarades présents, merci d'être venus participer à cette conférence internationale. Je dois souligner avant toute chose que les entreprises qui appliquent le plan Wisconsin à Nazareth, à savoir des entreprises hollandaise et israélienne, me priveront des allocations chômage en raison de ma participation à cette conférence. Je suis cependant extrêmement heureuse de cette opportunité qui m'est offerte aujourd'hui de m'adresser à cette assistance ouvrière. Heureuse de m'adresser à ceux qui nous ont aidés au moment où nous en avons grand besoin. Une aide que nous n'avons pas trouvée même au sein des institutions et des partis. Quant au syndicat israélien la Histadrout à Nazareth, il a totalement cautionné le plan Wisconsin. (...)

Je vis à Nazareth avec mes parents. Je suis titulaire d'un diplôme de secrétariat et de comptabilité, degré 1 plus 2. J'ai travaillé pendant deux ans dans un bureau de tourisme et de voyage mais il a fermé pour des raisons financières. J'ai également travaillé chez l'un de mes proches, dans un studio de photographie, et dans de nombreuses autres places où j'ai été exploitée. Dans la majorité des cas, j'ai été contrainte de quitter le travail à cause de l'exploitation et du non paiement des salaires.

C'est la situation des femmes arabes palestiniennes presque dans tous les domaines d'activité, car la femme travailleuse palestinienne de Nazareth doit faire face à une exploitation de toutes sortes : elle est harcelée même sexuellement par les employeurs et les patrons. J'ai cherché un emploi dans le domaine de ma formation mais je n'en ai pas trouvé. J'ai accepté de travailler dans des secteurs étrangers à ma spécialité et j'ai vu

l'exploitation sauvage de la part des employeurs. (...)

Je suis une femme qui aime le travail et qui veut travailler, mais toutes les voies ont été bloquées sauf celle du chômage. Je perçois désormais une maigre allocation de la société d'assurance nationale.

Le plan Wisconsin est entré en application à Nazareth depuis le début du mois d'août 2005. Je le déclare en toute franchise, ce plan crée des camps de concentration pour les travailleurs et les travailleuses qui y sont intégrés. Que celui qui ne le croit pas vienne à Nazareth, voir et écouter les souffrances quotidiennes des gens au sein des centres créés par les entreprises privées en charge de ce plan gouvernemental. Je suis à la recherche d'un emploi, mais je n'ai d'autre choix que de participer à ce programme gouvernemental.

L'histoire de ma souffrance quotidienne commence tôt le matin quand je fais obligatoirement les tâches ménagères, en raison de l'état de santé de ma mère qui nécessite mes soins et ma surveillance permanente. Les entreprises ne m'offrent pas un emploi, comme prévu dans le plan, et ne prennent pas en considération le fait que ma mère est malade. L'important pour elles, c'est que je sois présente dans le centre pendant huit heures par jour, sans aucune activité ou formation professionnelle. Je suis simplement retenue et emprisonnée et, si je tente de protester je serai privée des allocations. Quand j'arrive à la prison/entreprise, je passe d'abord à la fouille avant qu'on me laisse entrer. Puis on m'oriente vers un des groupes établis par la direction pour accéder à la 2^{ème} prison où je subi, avec mes collègues, des

traitements dégradants de la part des employeurs.

Chers camarades, la situation des femmes palestiniennes travailleuses de Nazareth qui sont intégrées dans cet infernal plan Wisconsin est d'autant plus difficile et dangereuse qu'elle est reliée aux sévices infligés au peuple palestinien, partout où il existe, et à la politique d'oppression et de ségrégation raciale imposée par les entreprises israéliennes aux palestiniens qui sont restés chez eux après la Nakba de 1948. Ces populations ont perdu leurs terres à cause de la politique d'expropriation des terres arabes, notamment en Galilée. Les choses ont empiré pour des milliers de travailleurs arabes qui ont perdu leurs emplois à cause de l'émigration russe, et des milliers de travailleurs étrangers qui sont venus s'accaparer les emplois des arabes, notamment dans le secteur de la construction.

Quant à la femme travailleuse palestinienne opprimée, elle souffre doublement car elle paye le prix d'être une femme arabe palestinienne d'un côté et, parce qu'elle est chômeuse de l'autre. Alors que le travail de la femme palestinienne en Galilée était basé sur l'agriculture et le textile. Elle paye aussi le prix d'être épouse et mère. Des centaines de femmes intégrées dans le plan Wisconsin à Nazareth sont des femmes mariées et des mères de familles âgées et n'ayant jamais travaillé. Elles avaient comme seule et grande occupation de bien élever leurs enfants. Puis le maudit plan a surgi pour obliger les femmes à passer leurs journées dans les centres de ces entreprises, non pas pour travailler comme prétendu dans le plan, mais parce que le mari perçoit les allocations chômage et que la loi israélienne oblige la femme arabe à être emprisonnée par le plan Wisconsin pour que le mari puisse percevoir effectivement ses allocations.

Quoi que je dise, vous ne pourrez jamais imaginer la souffrance causée par le plan Wisconsin.

Le mépris et l'humiliation permanente à l'encontre des femmes palestiniennes exercés par ces entreprises capitalistes à l'égard des

femmes, retenues dans ces centres, m'ont fait exploser de rage. Mais nous ne cesserons pas de défendre notre dignité.

Je ne peux vous décrire les pressions que nous avons subies moi et mes collègues pour nous empêcher de venir assister à cette conférence, mais à chaque fois que je revois l'image de Kheir Khaleily le martyr de la classe ouvrière de Nazareth décédé quelques heures après son arrivée chez lui, suite au refus de la direction de le secourir et de lui prodiguer les soins médicaux nécessaires, alors qu'il avait eu un malaise très sérieux. Le martyr Kheir Khaleily est tombé sur le seuil de la porte de sa maison et sous les regards de ses proches et de son épouse, qui combat désormais seule pour faire vivre ses enfants. Je n'oublierai jamais les funérailles du martyr qui ont vu la participation de centaines de travailleurs avec l'aide et l'organisation de l'association syndicale *Sawt el Amel*, d'autant plus que le martyr et notamment son épouse étaient parmi les premiers à participer aux manifestations et aux protestations contre le plan Wisconsin.

La rétention des hommes et des femmes travailleuses palestiniennes dans les sièges des entreprises appliquant le plan Wisconsin est un crime qui ne peut passer sous silence. Il nous est défendu, nous travailleurs et travailleuses, de rester sans rien faire devant toute cette humiliation et cette torture à l'encontre des femmes travailleuses de Nazareth. Nous sommes venus ici pour nous mobiliser contre ce plan capitaliste. Un mensonge appelé « travail ». (...)

Permettez-moi de dire, à partir de mon expérience personnelle, si douloureuse et amère avec ces entreprises, que toutes les femmes de Nazareth veulent un vrai travail, un travail digne, et des salaires convenables, mais nous refusons que le gouvernement israélien livre notre sort et celui de nos familles aux entreprises d'exploitation qui ne cherchent qu'à faire du profit. Voici ma position et celle de tous les travailleurs et travailleuses emprisonnés par le plan Wisconsin.

Ils m'ont privée des allocations pendant deux mois parce que j'ai refusé de travailler la nuit et de laisser ma mère malade seule à la maison, d'autant plus que mon père travaille, lui aussi, comme gardien de nuit. La loi stipule que les entreprises doivent offrir des services et prodiguer l'aide nécessaire pour que les gens puissent trouver des emplois, et l'entreprise m'a promis d'envoyer une personne pour prendre ma mère en charge durant mon absence, au cas où j'accepterais de travailler la nuit. J'ai effectivement accepté cette offre et j'ai travaillé pendant quatre jours dans une usine de produits laitiers, alors que l'entreprise qui m'a orientée n'a pas respecté sa promesse. J'ai donc dû quitter ce travail. Cette décision m'a valu la suspension de deux mois d'allocation chômage. (...)

Dans la majorité des cas, on oriente des femmes vers des entreprises qui n'en veulent pas, ou vers des employeurs qui ne paient pas les salaires. En outre, ces femmes subissent souvent un harcèlement sexuel les poussant à quitter le travail dès le premier jour et par conséquent, elles seront considérées comme refusant le travail et seront privées de leurs allocations. J'ai en ma possession 50 demandes de travail orientées vers des entreprises fictives car, soit personne ne répond au téléphone, soit des rendez-vous sont fixés avec les demandeurs d'emploi à la gare. On prend les noms des femmes qui se sont présentées pour les renvoyer bredouilles par la suite. Les plus chanceuses sont orientées vers des emplois à durée

déterminée, parfois même pour quelques jours seulement.

L'entreprise en charge du plan m'a envoyée il y a quelques mois travailler dans le ramassage d'oignons dans l'un des kibboutz israéliens. Avec les autres femmes, nous avons travaillé pendant plusieurs heures sans répit et lorsque nous avons demandé où étaient les toilettes, on nous a répondu qu'il n'y en avait pas. Nous avons donc dû marcher plus de 500 mètres pour trouver des toilettes dans le kibboutz. Après avoir protesté contre ces conditions de travail, nous avons toutes été accusées de refuser de travailler et nous avons été privées de nos allocations.

Nous nous sommes adressées à l'association syndicale *Sawt el Amel* de Nazareth pour déposer plainte contre cette entreprise auprès du tribunal chargé des conflits du travail à Nazareth. Nous avons appris, il y a quelques jours, que le gouvernement a accepté l'appel déposé par *Sawt el Amel* au nom des femmes. Les conditions de travail des femmes sont inhumaines et la poursuite du plan Wisconsin à Nazareth serait l'enfer pur et simple pour toute la classe ouvrière palestinienne et les populations qui sont restées chez elles après la Nakba de 1948.

Je fais appel à vous, à partir de cette enceinte, pour soutenir notre cause. A bas le plan Wisconsin ! Vive la classe ouvrière ! Vive la lutte contre le plan Wisconsin !
Merci pour votre attention.

Second témoignage

« J'ai décidé de venir pour faire entendre ma voix : c'est le cri de mes sœurs et camarades de la ville de Nazareth prisonnières des sociétés Wisconsin ! »

(...) Malgré les difficultés qui visaient à nous empêcher d'arriver jusqu'à votre conférence, et malgré les menaces visant à nous priver des allocations que, moi-même et toutes les collègues ici présentes avons subies, j'ai décidé de venir pour faire entendre ma voix : c'est le cri de mes sœurs et camarades de la ville de Nazareth prisonnières des sociétés Wisconsin !

J'ai travaillé dans une fabrique de textile pendant 14 ans. Pendant 14 ans, j'ai travaillé dignement. J'avais un salaire misérable et humiliant qui me permettait à peine de subvenir au quotidien néanmoins, le travail était ce que j'avais de plus important : il me permettait d'avoir un statut familial et social. En 2001 ma vie a été complètement bouleversée après que j'aie été licenciée abusivement avec des dizaines d'autres travailleuses arabes. La fabrique a fermé suite à une délocalisation en Jordanie, comme toutes les autres fabriques de textile qui se sont implantées dans les pays pauvres, là où la main d'œuvre était moins chère. C'est à cette occasion que j'ai rencontré pour la première fois l'association syndicale *Sawt el Amel*. Avec quelques travailleuses de la fabrique on s'est adressées à *Sawt el Amel* pour qu'elle nous aide à obtenir nos droits syndicaux et des dommages et intérêts.

J'ai essayé de trouver un travail depuis la fermeture de la fabrique. Malgré l'exploitation abusive, le non respect des droits des femmes travailleuses et les salaires bas, j'étais prête à travailler pour ne pas rester au foyer. Toutes les portes étaient fermées. Le travail dans le secteur du textile était devenu impossible à cause de la délocalisation des usines en Jordanie, en Egypte et dans les pays d'Asie orientale. Je suis devenue chômeuse, je vis chez mon père extrêmement malade, souffrant d'un cancer. Personne ne nous entretient. Personne ne nous aide dans cette vie difficile.

Face à cette situation tragique, et après 14 de travail, j'ai été obligée de m'adresser à la Caisse Nationale d'assurance d'Israël pour demander les allocations sociales. C'est mon droit, je suis chômeuse. J'ai cotisé pendant les années de mon travail et ce n'est pas une charité. Alors, si je vous dis combien je reçois par mois vous allez rire : 250 \$ par mois ! Cette somme, je la dépense d'abord pour mes parents. Ce qu'il en reste, je le réserve aux factures d'eau et d'électricité. Chers camarades, pour avoir ces allocations modiques et misérables, je dois payer un prix fort en souffrances. (...)

(...) Des centaines de femmes travailleuses et de travailleurs subissent les humiliations à l'entrée et à la sortie du centre. En entrant, on doit montrer aux gardes le programme du jour. Si quelqu'un, par malheur, oublie son programme, il ne peut entrer et se trouve privé des allocations pendant un mois ! Ce sont des lois sévères et cruelles. Il ne se passe une journée sans qu'on agresse et emprisonne les ouvriers.

Arrivée au local de la société, je me dirige vers la pièce où je dois exécuter mon programme. Là, se trouvent des hommes, des femmes, des vieillards, des malades et des handicapés qui ont perdu leur capacité de travail, entassés dans de petites pièces ressemblant à des cellules de prison. Quand on demande aux affiliés du plan qui se rendent dans les locaux des sociétés Wisconsin : « où vas-tu ? », il répondent « je vais à Guantanamo », à cause des conditions d'esclavage de ces centres. Et ils sont obligés de s'y rendre faute de quoi, ils ne peuvent percevoir leurs allocations.

Si vous me demandez ce que je fais dans ces centres pendant huit heures par jour, je vous dirai tout simplement « rien ! ». Nous sommes là à ne rien faire. Nous sommes emprisonnés. Pris en otages. Nous ne

recevons aucune formation. Il n'y a pas de travail. La vie des gens n'a aucune valeur dans ces centres. Ils n'embauchent pas les travailleurs et ne prennent pas en considération les conditions de santé des malades et des femmes. Aux yeux de ces centres les mères de famille qui laissent leurs enfants au foyer et qui viennent pour être emprisonnées, cela n'a aucune importance !

Je dépends du plan Wisconsin depuis 2005. Je me trouve toute la journée dans une misérable pièce à ne rien faire. Quand je leur demande du travail, ils me disent : *« nous ne sommes pas chargés de te trouver un travail. Nous, on te forme pour que tu puisses trouver un travail par toi-même »*. Quand je leur demande *« pourquoi vous nous enfermez ? »*, on me répond : *« c'est le programme gouvernemental et nous appliquons la loi »*. Oui, c'est la Loi ! C'est au nom de cette Loi qu'on enferme les femmes et les hommes durant toute la journée. C'est au nom de cette Loi que les sociétés appliquant le plan Wisconsin ont obligé les masses et notamment les femmes à renoncer aux allocations pour subir la souffrance de ces centres. Oui, c'est au nom de la Loi, de la « démocratie » et des slogans mensongers prétendant trouver un emploi aux travailleurs et aux travailleuses arabes, qu'on réprime les gens et qu'on leur fait perdre leur travail. Malheureusement, ces sociétés ont pu faire du profit en privant les masses de travailleurs et travailleuses de leurs allocations pour les transformer en pauvres et en misérables.

Chers camarades, je ne veux pas être longue, mais je vais vous raconter comment ces sociétés m'ont envoyée travailler. Elles collaborent avec d'autres sociétés locales et violent les droits des ouvriers. Ceux-ci ne reçoivent même pas le salaire minimum. Elles envoient les femmes travailler dans l'agriculture ou faire du nettoyage dans d'autres sociétés dont il est connu qu'elles font de l'escroquerie et violent les droits des travailleurs. Généralement le travail est saisonnier, pour quelques jours et sans le moindre droit. Quand les femmes protestent contre les conditions d'esclavage qu'elles

subissent au travail, les sociétés Wisconsin arrêtent les allocations pendant deux mois. Ainsi, des dizaines de mes camarades sont contraintes d'accepter des conditions d'esclavage pour ne plus être considérées comme refusant le travail. En fait, plus ces sociétés chassent de travailleurs plus elles gagnent de l'argent du gouvernement israélien. C'est cela le plan criminel Wisconsin !

Quelques mois auparavant, on m'a envoyée dans un atelier de couture, dans un village arabe à côté de Nazareth. Celui qui m'a envoyée là-bas est un fonctionnaire de la famille du patron. Je connais beaucoup de femmes qui travaillent dans cet atelier. Elles ne touchent même pas le salaire minimum. Elles n'ont pas de congés maladie ni de congés payés, ni même un jour de repos par semaine. Quand je suis arrivée là bas, pendant l'hiver, j'ai constaté que les conditions dans l'atelier ne ressemblaient même pas à des conditions de travail dans une porcherie. Il n'y avait pas de chauffage ! Il n'y avait pas de lieu de pause ! Les travailleuses n'avaient pas le droit d'utiliser les chaises pour s'asseoir ! Les toilettes étaient extrêmement sales. Quand j'ai dit à l'employeur que je ne pouvais pas travailler sans chauffage à cause de la platine que j'ai dans ma jambe suite à un accident, il m'a répondu que c'était là les conditions de travail, et que si je ne voulais pas travailler dans ces conditions il avvertirait les responsables de Wisconsin pour signaler que je refusais le travail. C'est effectivement ce qui s'est passé. On m'a signalée comme refusant le travail et on m'a coupé les allocations pendant deux mois.

Je me suis adressée au tribunal du travail par le biais de l'association syndicale *Sawt el Amel* qui me soutient et me défend aujourd'hui. (...)

A bas le plan gouvernemental Wisconsin ! A bas tous les projets gouvernementaux visant à nous chasser de notre terre et nous priver du travail ! Vive la lutte des ouvriers partout dans le monde !

Troisième témoignage :

« Les travailleurs et travailleuses palestiniens, ceux qui sont restés chez eux après la Nakba de 1948, ne trouvent aucun cadre ou organisation syndicale pour défendre leurs intérêts. »

Je suis une travailleuse de la ville de Nazareth et j'ai été obligée d'adhérer au plan Wisconsin car je perçois des allocations sociales. Je travaille dans le secteur de l'éducation. Précisément dans les crèches et les garderies d'enfants. J'ai des diplômes qui me qualifient pour travailler dans ce domaine. Je suis devenue chômeuse à cause de l'exploitation atroce que j'ai subie de la part des patrons qui dirigent un réseau de sociétés privées de garderies, et qui ne cherchent que le profit et l'exploitation des ouvriers. Jusqu'à aujourd'hui je n'ai trouvé aucune possibilité de travail. Le plan Wisconsin, qui prétend en fournir, ne m'a procuré que souffrances et malheur au lieu d'un travail digne. (...)

Je voudrais vous parler du plan Wisconsin et de la souffrance de la femme palestinienne sous un autre point de vue qui serait aussi intéressant. Je voudrais également solliciter votre soutien, celui des organisations syndicales présentes et celui des organisations qui n'ont pu être là aujourd'hui.

En tant que travailleuse, j'ai découvert que les travailleurs et les travailleuses palestiniens, ceux qui sont restés chez eux après la Nakba de 1948, ne trouvent aucun cadre ou organisation syndicale pour les représenter, défendre leurs intérêts ou parler en leur nom, que ce soit sur le plan local ou international. Personne ne les représente en tant que travailleurs arabes palestiniens, et la Histadrout, le syndicat ouvrier israélien, leur tourne le dos. Pourtant, ce sont des

travailleurs qui subissent doublement la ségrégation raciale. Une fois parce qu'ils sont Arabes et sont restés sur leurs terres, dans leur patrie, et une seconde fois parce que ce sont des travailleurs à qui l'on a confisqué la terre et le travail. Aujourd'hui, dans le cadre du plan Wisconsin, qui prétend créer des emplois, ils sont privés de leur droit aux allocations.

L'application du plan Wisconsin dans la ville de Nazareth a formellement démontré que l'organisation *Sawt el Amel*, présente dans cette conférence malgré toutes les difficultés rencontrées, est la seule organisation qui a soutenu les travailleurs et les a engagés contre ce plan.

Je me rappelle le premier jour de l'application du plan Wisconsin à Nazareth. Je me rappelle des manifestations organisées par *Sawt el Amel*, des formes quotidiennes et hebdomadaires de protestation. Je me rappelle des militants de *Sawt el Amel* diffusant les tracts et les communiqués. Je me rappelle de plein de choses et je me rappellerai toujours du soutien de *Sawt el Amel* aux femmes palestiniennes victimes du plan Wisconsin.

Notons aussi l'absence totale de toute autre organisation ou parti aux côtés des travailleuses opprimées, que ce soit les victimes du plan Wisconsin ou celles qui subissent l'exploitation sur leur lieu de travail. (...)

Quatrième témoignage :

« Le plan Wisconsin vise à anéantir notre société, à nous priver du droit de travailler et de vivre dignement ! »

Bonjour et bienvenue à tous. Je suis de Nazareth, j'ai 38 ans et je suis mère de sept enfants qui ont tous moins de 18 ans. Mon époux et moi-même sommes emprisonnés par le plan Wisconsin car nous restons au siège de l'entreprise de recrutement tous les jours pendant des heures. Je souffre énormément en tant que femme et mère de famille qui doit prendre soin de sa maison et de ses enfants. Les sœurs qui m'ont précédées ont évoqué la souffrance et le martyr qu'elles subissent à cause de ce plan. (...)

Je vous parlerai de ma propre expérience vécue, et de comment ce plan a détruit ma vie et celle de ma famille. Je suis une femme arabe comme tant d'autres vivant à Nazareth. Je n'avais jamais travaillé auparavant. J'étais une femme au foyer. Je m'occupais de ma maison. Je préparais à manger et suivais mes enfants dans leur scolarité. Je passais la majorité de mon temps avec les enfants. Je les aidais à faire leurs devoirs. C'était pour moi un travail assez fatigant, mais je vivais dans un grand bonheur. J'étais comblée lorsque mes enfants rentraient de l'école et rapportaient à la fin du trimestre des résultats excellents. Quel sentiment formidable que de sentir que l'on procure une éducation saine à ses enfants et à des générations entières ! La vie était belle à cette époque là. Mais le plan Wisconsin a débarqué et a tout chamboulé. Ma vie et celle de ma famille se sont transformées en un enfer insupportable. Tout a changé. Les rapports avec mes enfants se sont détériorés à cause du plan Wisconsin.

Voici mon histoire : mon époux a travaillé comme maçon pendant 25 ans, mais il a dû s'arrêter à cause de différentes maladies contractées durant ses années de travail. Il a donc été contraint de chômer pendant cinq ans et a eu besoin des allocations chômage, même s'il n'a jamais cessé de chercher un emploi adapté à son état de santé. A présent, je suis obligée, selon la loi israélienne, d'intégrer le

plan Wisconsin, de rester dans les centres durant plusieurs heures sans rien faire, moi et mon époux, comme condition sine qua non pour qu'il obtienne le droit à une maigre allocation chômage. Si je ne me rends pas au siège des entreprises qui appliquent le plan Wisconsin, mon époux sera privé de l'allocation chômage pendant deux mois, et si je m'absente sans justification valable, il sera privé d'allocation pendant un mois, ce qui voudrait dire que nous resterons, avec nos enfants, sans aucun revenu nous permettant de vivre dignement.

Mais la question qui se pose est la suivante : que veulent-ils de moi dans le plan Wisconsin ? Pourquoi me retiennent-ils dans des centres de recrutement six ou huit heures par jour ? Que veulent-ils de moi alors que depuis plus d'un an ils ne m'ont orientée vers aucune opportunité de travail ? Que veulent-ils de moi alors qu'il n'existe aucun cycle de formation ou poste d'emploi ? Pourquoi me retiennent-ils avec des centaines de femmes arabes de Nazareth, y compris les femmes malades et handicapées physiques ? Pourquoi toute cette oppression et cette torture ? Je m'interroge devant vous et devant le monde entier : pourquoi retiennent-ils mon époux et les centaines de travailleurs ? Pourquoi toute cette oppression à l'égard des femmes et des travailleurs ? Pourquoi ? Pourquoi ?

Ils prétendent que ce plan vise à préparer les femmes arabes à affronter le marché du travail. Mais est-il possible de former les femmes en les retenant, en les torturant durant de longues heures ? Si ce plan ne m'offre pas d'emploi pas plus qu'à toutes les femmes et mères, pourquoi alors nous retiennent-ils par centaines dans les centres de recrutement ?

(...) ce plan est criminel. Il a détruit des milliers de familles arabes de Nazareth. Il n'a causé que destruction et honte. La famille arabe s'est retrouvée disloquée et ses

membres éparpillés. Mes enfants en sont les premières victimes : leur rendement scolaire est désormais médiocre à cause du plan Wisconsin car ils se retrouvent seuls à la maison, sans personne pour les nourrir, prendre soin d'eux et les suivre dans leurs études, moi étant retenue dans ces entreprises et mon époux n'étant pas capable de prendre soin de la maison et d'eux à cause de son état de santé.

Mais le plus dangereux est qu'il existe des agents bourgeois locaux qui collaborent avec ces entreprises dans le cadre du plan Wisconsin, en ne cherchant que leurs intérêts

personnels sans se soucier du sort des travailleurs arabes de Nazareth. Chers frères, chères sœurs, c'est ma vision du plan gouvernemental Wisconsin ainsi que celle des femmes et mères travailleuses intégrées dans le plan. C'est un plan qui vise à anéantir notre société, à nous priver du droit de travailler et de vivre dignement. Ce plan vise tout simplement à nous déshumaniser. Mais ceci n'arrivera pas, car la lutte se poursuit. Je vous invite tous à vous joindre à nous et serrer les rangs pour faire face au plan Wisconsin, plan gouvernemental capitaliste anti-humain et anti-classe ouvrière. (...)



Intervention de Daniel Gluckstein, co-président de séance, au nom de la revue Dialogue

Je voudrais attirer l'attention des participants sur trois documents² : deux ont été préparés par l'association syndicale *Sawt el Amel*. Le premier s'intitule « *Quand le coût dépasse le bénéfice* », et expose dans le détail le mécanisme du plan Wisconsin appuyé sur des exemples concrets, notamment ceux exposés ici et d'autres. Une seconde brochure également publiée par *Sawt el Amel*, s'intitule « *Développement séparé et inégalités* ». Elle éclaire pourquoi et comment les travailleurs arabes palestiniens dans les frontières de 1948 ne se voient pas reconnaître les mêmes droits que les travailleurs juifs, et la multitude des mécanismes par lesquels ils se voient l'objet d'une discrimination non seulement sur le plan de leurs droits nationaux comme tous les palestiniens, mais aussi spécifiquement sur le plan de leurs droits sociaux comme salariés.

Un troisième document, préparé par Dialogue, permet de relier les deux précédents : il procède d'un examen de la situation des travailleurs palestiniens dans les frontières de 1948, à la lumière des principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail. J'invite les camarades délégués syndicaux à prendre le temps de lire ou parcourir cette brochure et à l'utiliser, parce qu'il s'agit de questions concrètes : par exemple, si l'on considère la convention 111 de l'OIT, qui interdit toute forme de discrimination au travail, fondée sur la religion, l'origine ethnique... est-il conforme aux faits, tels qu'ils sont exposés ici et par écrit, que de dire que cette convention de l'OIT est systématiquement foulée aux pieds avec le plan Wisconsin et plus généralement en ce qui concerne les travailleurs arabes palestiniens dans les frontières de 1948 ? Si l'on considère la convention 88 de l'OIT, sur le service de

l'emploi, et qui suppose que tous les travailleurs puissent accéder à un service de l'emploi gratuit, public : est-il juste de considérer que ce prétendu service de l'emploi, qui est en fait privé et fondé sur l'exploitation gratuite de la force de travail, est une violation de cette convention 88 ? D'autres conventions de l'OIT sont examinées dans cette étude. Ne sont retenues ici que les dix principales conventions, par ailleurs ratifiées par le gouvernement israélien. Elles ont comme particularité d'être systématiquement violées par ce même gouvernement, s'agissant de la classe ouvrière arabe palestinienne dans les frontières de 1948.

Le mouvement ouvrier international, est fondé à exiger le respect des conventions de l'OIT pour les travailleurs arabes israéliens dans les frontières de 1948, y compris la convention 87 qui reconnaît le droit à la libre organisation syndicale sous les formes librement déterminées par les travailleurs eux-mêmes.

(...) Je voudrais remercier les camarades palestiniennes pour leurs témoignages. Nous avons tous été saisis d'émotion et d'indignation devant ce qui n'est rien d'autre qu'un emprisonnement accompagné d'une forme de travail obligatoire, précarisé, sans garantie, surexploité. D'une certaine manière, ce qui se passe avec le plan Wisconsin est l'image du sort que la classe capitaliste voudrait réserver à tous les travailleurs du monde. Nos frères et sœurs de Palestine ne font qu'anticiper la situation que l'on voudrait réserver à l'ensemble des travailleurs à l'échelle mondiale, dans l'objectif évident de disposer de main d'œuvre réduite en esclavage, sans garantie, en utilisant l'arme de la discrimination comme moyen pour la surexploitation.

² Des documents peuvent être commandés auprès de l'administration de la revue.

Je voudrais faire une suggestion. Parmi les décisions qui seront proposées pour la conférence d'Alger, je pense qu'il serait bon qu'il y ait un appel, contresigné par tous les camarades présents ici pour exprimer leur solidarité avec les travailleurs touchés par le plan Wisconsin. Je crois aussi que cette solidarité devrait être financière. Les femmes ici présentes se voient supprimer deux mois

d'allocations. Cela représente 2500 shekels pour chacune, soit environ 420 euros. Je propose qu'à la fin de cette session, comme il est de tradition dans le mouvement ouvrier, nous fassions une manche. Nous la continuerons dans nos organisations respectives. C'est une expression de la solidarité ouvrière internationale.

Discriminations et ségrégation raciale à l'encontre des palestiniens de l'intérieur

Extraits du rapport présenté par Aouni Bana, avocat, membre de l'association Sawt el Amel :

(...) On ne peut pas parler de la situation de la femme dans les territoires, parler de la situation des femmes en particulier, sans revenir sur les fondements de l'Etat d'Israël et sur tout ce qui s'est passé depuis 1948.

(...) Il faut le dire : la création de l'Etat d'Israël a été un projet colonial, bâti sur la ségrégation, la discrimination entre citoyens juifs et non-juifs. Cette donnée est importante pour comprendre le fonctionnement même de l'Etat.

Et cette idéologie-là, de séparation entre les deux populations, s'est traduite dans les institutions elles-mêmes. C'est ce que je vais aborder. Depuis 1948, l'Etat a multiplié les législations et les textes de loi pour dénier aux Palestiniens leurs droits fondamentaux. Ces lois ont permis à l'Etat de « voler » la terre palestinienne et d'exercer un contrôle sur tous les aspects de la vie palestinienne : l'enseignement, l'emploi et l'action sociale. Et je vais résumer ce que je vais vous dire maintenant. Toutes ces lois, surtout celles qui touchent aux droits des ouvriers, et surtout à la femme palestinienne, ne sont pas le fruit du hasard. Cela fait partie d'une stratégie bien claire et définie, dont la finalité est la marginalisation, l'affaiblissement de la société palestinienne. Lorsque vous affaiblissez les femmes, vous affaiblissez un des piliers de la société. Et Israël est bien conscient que la femme palestinienne peut être une force motrice pour renverser la société. A travers toutes ses politiques, donc, Israël veut affaiblir la société palestinienne, pour qu'elle soit incapable d'affronter la société sioniste, ni affronter l'appareil d'Etat. Ici, il faut toujours qu'il y ait une supériorité

de la « race juive » par rapport aux autres. L'Etat est bâti sur cette relation là.

Porter atteinte aux Palestiniens de l'intérieur, c'est bien entendu toucher aux moyens de subsistance de cette population-là. Les autorités israéliennes ont commencé par s'attaquer à la question de la terre. Voici quelques-unes de lois les plus importantes qui ont été introduites depuis 1948 dans ce domaine dans le but de dénier aux Palestiniens leurs droits sur leurs terres. Il faut préciser que toutes ces pratiques de ségrégation israélienne sont légales au sein de l'Etat Israélien. La loi la plus importante a été votée en 1950. Elle donne le droit à l'Etat de prendre possession des terres palestiniennes, et c'est ce qui s'appelle la « loi sur les biens des absents ». C'est une loi bien connue. Elle vise à spolier toutes les terres dont ont été propriétaires les Palestiniens. Aux termes de cette loi, tout Palestinien qui n'était pas présent sur ses terres lors de l'établissement de l'Etat d'Israël est considéré comme absent. Toute personne qui a quitté sa terre même de manière temporaire est concernée. Tous ceux qui étaient considérés comme absents aux termes de la loi ont vu leur terre littéralement placée sous séquestre et gérée par un administrateur. Il faut préciser que les palestiniens qui ont quitté leur bien, n'étaient pas partis faire du tourisme en France, c'est Israël qui les a sciemment éloignés de leur terre, qui les a expulsé de leur terre par des pratiques bien organisées d'éloignement. Dans certaines régions, dans certains villages, il y a eu des massacres, et dans d'autres régions et villages, c'est la peur causée par les nouvelles de ces massacres qui a contraint la population à fuir. C'était une politique bien orchestrée. Les autorités israéliennes

commettaient un massacre dans un village donné, et envoyaient certains de leurs agents, même parmi des gens de la population palestinienne des villages alentour –je vous relate des faits bien connus – pour rapporter ce qui s’était passé, pour leur transmettre les images des massacres et du sang et ainsi faire peur à la population et l’amener à fuir. Selon cette loi toute personne qui avait quitté son village pour aller dans un village proche était également considérée comme absente. Ceux qui sont concernés ce ne sont pas seulement les Palestiniens qui avaient quitté le territoire historique de la Palestine vers le Liban ou la Syrie, mais également tous les autres. Quand par exemple le village de Safouré a été occupé, beaucoup d’habitants de Safouré sont allés à Nazareth. Mais ils n’ont pas été autorisés par la suite à retrouver leurs maisons et leurs biens à Safouré, qui n’était qu’à deux kilomètres de Nazareth. Nombreuses sont ceux qui se sont retrouvés dans ce cas-là. On les appelle maintenant les absents-présents.

En vertu de cette loi, Israël a pu mettre la main sur des milliers de kilomètres carrés, en majorité des terrains agricoles, dont vivait la population. (...)

Un autre procédé pour éloigner les Palestiniens de leur terre d’origine, est de faire passer la propriété de ces terrains-là directement à l’Etat par l’intermédiaire de l’Agence Juive et du Fonds National Juif, qui donc établissent des projets sur cette terre

seulement au profit du peuple juif. Et cela est très légal et très officiel, et ces institutions-là ne se soucient pas des problèmes que cela peut engendrer. L’Etat est hors d’atteinte, ce sont ces institutions-là qui agissent à sa place. L’Etat peut dire « Nous, nous ne faisons aucune discrimination contre quiconque. Nous avons seulement délégué la gestion de la terre à l’Agence Juive. » Et en réalité, ceux qui organisent la ségrégation ce sont ces institutions-là. Ce sont des Organisations Non Gouvernementales ; officiellement ce ne sont pas des organismes publics, mais elles agissent comme des sortes d’auxiliaires.. Concernant le secteur agricole, les gouvernements successifs ont institué des lois et des ordonnances qui rendent difficile aux Palestiniens l’exploitation de ces terres. Par exemple, l’Administration Foncière a mis des conditions pour toute personne voulant exploiter un terrain agricole, et surtout dans les régions du Néguev et de Galilée. On parle toujours de ces deux régions-là, parce que d’un point de vue démographique, ce sont les deux régions qui posent problème à Israël, parce que les citoyens palestiniens y ont majoritaires. Ainsi dans certains cas pour tout agriculteur qui voulait exploiter une terre, la question était « Vous devez faire partie d’une coopérative ou d’un Kibboutz. » Le citoyen palestinien ne pouvait faire partie de ces institutions-là, qui sont des agences de la colonisation, établies avec une aide et une subvention de l’Agence Juive, ils ne pouvaient donc accéder à la terre.

« le racisme et la ségrégation dans l’Etat d’Israël sont des choses institutionnalisées »

(...) Je le répète encore une fois, comme je l’ai dit au début, le racisme et la ségrégation dans l’Etat d’Israël sont des choses institutionnalisées. Ils sont fondés sur des lois qui ont été votées par le Parlement israélien, la Knesset. Lorsqu’une loi est votée, on peut se dire « effectivement, c’est la majorité, c’est la démocratie. » Mais pour connaître vraiment la réalité ségrégationniste de ces lois-là, il faut vraiment entrer dans les détails et les étudier, et voir ce à quoi elles correspondent en pratique. Et dans beaucoup de cas, lors de litiges, la Cour Suprême israélienne a

confirmé ces lois. Dans certains cas certaines lois ont été remises en cause ou en question, mais la Cour Suprême a tranché en les adoptant et en les confirmant, rendant ces textes là encore plus légaux. Et c’est le cas pour le projet Wisconsin. Il ne fait pas partie d’une politique donnée ségrégationniste ouverte, c’est une loi légale adoptée par la Knesset à une grande majorité.

Parlons maintenant de la ségrégation dans les domaines sociaux et du travail. On ne va pas résumer les lois discriminatives et de

ségrégation de cinquante ans en une heure. C'est pourquoi j'ai choisi juste quelques points et je vous donnerai la parole par la suite si vous avez des questions et on pourra débattre de toute question que vous souhaiterez.

Concernant la Sécurité sociale, les lois mises en place, institutionnalisées par l'Etat touchent à la dignité humaine du citoyen. Le but étant d'affaiblir et de lasser la population et les citoyens palestiniens. Le but étant en particulier d'interdire ou d'empêcher le développement de cette société là. Et le problème ou la question de la femme palestinienne est très récurrent. C'est très important et cette question n'est pas réglée.

(...) Israël est parvenu à déplacer le débat sur le rôle de la femme palestinienne, disant, pour résumer, que le problème de la femme palestinienne, c'est uniquement celui de l'homme palestinien, alors même que les gouvernements successifs israéliens ont tout fait pour interdire et empêcher le développement de la femme palestinienne.

Il y a eu une question sur la formation professionnelle des femmes. Je n'ai pas répondu parce que je savais que j'aborderai cela aujourd'hui. A travers la formation professionnelle, il y a une différenciation, qui n'est pas particulièrement liée à la société palestinienne ni à la femme palestinienne en particulier. Dans les collèges, les lycées ou les écoles, les programmes scolaires ou

universitaires permettent aux étudiants et aux étudiantes de préparer la formation professionnelle qu'ils ont choisie, avec une spécialisation. Mais dans ce cadre-là, le système scolaire arabe – qui est totalement contrôlé par les autorités israéliennes – pousse la femme arabe à des travaux « traditionnels » attribués aux femmes. On voudrait voir ainsi toutes les femmes palestiniennes — je suis issu de la classe ouvrière, et je respecte toutes les professions, ce débat est relatif au statut de la femme — à travailler comme couturière, secrétaire ou coiffeuse. Mais c'est plus compliqué si vous voulez étudier dans des domaines modernes précis, comme la recherche scientifique ou la haute technologie, par exemple, et ces disciplines ne sont pas enseignées dans les écoles fréquentées par les citoyens arabes et les femmes arabes. Dans d'autres lycées, il y a des enseignements vraiment professionnels (débouchant sur des métiers modernes et intéressants) qui pourrait ouvrir aux femmes des débouchés plus modernes. Il y a des comités au sein du système de sécurité sociale, qui sont responsables de la formation professionnelle de la femme. Ils partent également de l'idée que la femme palestinienne est bonne pour faire les tâches traditionnelles qu'on lui connaît. Par ces moyens, Israël interdit le développement économique et social de la femme palestinienne, et, je dis ici humblement, que c'est un grand crime commis par Israël envers la population palestinienne, que de geler leur statut, que de les empêcher d'évoluer et de se développer.

Plus de 50 % de la population palestinienne d'Israël est sous le seuil de la pauvreté

(...) Concernant la pauvreté et le chômage, le taux de chômage dans les localités arabes est bien plus élevé que le taux dans les villes juives. Plus de 50 % de la population palestinienne d'Israël est sous le seuil de pauvreté. En conséquence, le revenu annuel de la famille palestinienne n'atteint pas la moitié du revenu israélien des populations juives. Les enfants palestiniens sont en moyenne trois fois plus pauvres que les enfants israéliens juifs. Et plus de 60% des

enfants palestiniens souffrent de grande pauvreté et de malnutrition.

Ces chiffres sont essentiels pour comprendre la nature du plan Wisconsin. Les débats d'hier et l'intervention de notre camarade ont montré combien le Plan Wisconsin touche toute la société toute entière, y compris la société israélienne, parce qu'il y a une frange de la société juive qui est touchée par ce processus, comme les Juifs éthiopiens et orientaux.

(...) En 2002, par exemple, la loi de la sécurité sociale nationale a été modifiée et selon l'amendement, les allocations des enfants ont été baissées de 25 % pour les enfants dont l'un des parents n'avait pas servi dans l'armée. Ce qui soulève la question que nous avons expliquée tout à l'heure. Cet amendement-là n'a pas été perçu dans la société israélienne comme visant la population palestinienne elle-même directement. Vous comprenez bien que cela nous touche directement. Cela touche les palestiniens qui ne font pas leur service militaire.

(...) Quand on va à Tel-Aviv, par exemple, ou dans certains quartiers de la ville de Haïfa, ou dans toute autre localité juive, on peut voir clairement sur des affiches dans les vitrines des magasins de commerce « recherchons travailleurs ou travailleurs qualifiés ayant accompli leur service militaire ». Ce qui signifie : « nous ne voulons pas de travailleurs arabes ». Bien souvent il n'y a aucune relation entre le travail lui-même, la tâche, et le service militaire.

(...) En ce qui concerne les femmes, l'absence d'école maternelle et de structure de garde des enfants de moins de trois ans, constitue une discrimination supplémentaire. Cela empêche naturellement les femmes de chercher du travail parce qu'elles doivent s'occuper des enfants. Est-ce la responsabilité de l'homme palestinien ? Il n'est nullement responsable du cadre social qui, comme on l'a dit, est déterminé par toutes sortes de lois et d'ordonnances. Aujourd'hui en Israël, il y a plus de 1 600 garderies ou crèches. Seulement 20 de ces 1600 se trouvent dans les localités arabes, soit 1,5%. A cause de ce contexte social difficile, les femmes et les familles ne peuvent confier leurs enfants à des baby-

sitters ou à des garderies privées pendant leur travail, parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Et c'est pour des raisons matérielles que la femme se retrouve à la maison.

(...) Il y a un point que je n'ai pas évoqué jusque-là, concernant les discriminations sur le lieu de travail. Il y a quelques années de cela, on a eu besoin d'ouvriers du bâtiment, pour des travaux de rénovation de la *Knesset*, le Parlement israélien, et les abords du bâtiment. Les entrepreneurs employaient des ouvriers arabes sur le chantier. Ces travailleurs qui venaient de Galilée – et de mon point de vue, cela pourrait peut-être susciter chez vous des souvenirs très lointains – portaient des casques jaunes marqués d'un X. Ainsi on pouvait identifier tous ceux qui étaient présents sur le chantier et qui portaient ces casques comme des citoyens arabes.

(...) il ne faut pas oublier d'évoquer la loi de la citoyenneté, qui est l'une des lois les plus ségrégationnistes de ces dernières années. La loi sur la citoyenneté qui a été adoptée il y a maintenant quatre ans dit qu'il est interdit aux Palestiniens vivant sur le territoire israélien de fonder une famille si l'épouse est originaire des territoires palestiniens de Cisjordanie et de Gaza. Cela veut dire que les femmes palestiniennes vivant avec des Palestiniens demeurant sur le territoire d'Israël sont privées de tous les droits sociaux qui leur permettraient d'avoir une sécurité sociale, un accès aux services de santé et à différentes allocations.. C'est tout à fait inhérent au système et plus particulièrement au problème de l'augmentation de la population, qui est un « vrai » problème en Israël. L'Etat israélien a un Conseil spécial qui s'occupe de la répartition de la population qui recueille les statistiques sur la population (...)

Sur l'histoire du mouvement ouvrier Palestinien

Présentation de la brochure « Développement séparé et inégalités », par Marie Badarne, en charge des relations internationales au sein de l'association Sawt el Amel.

(...) La brochure « Développement séparé et inégalités » fournit un autre point de vue sur l'histoire du mouvement ouvrier en Palestine avant 1948 et fait le lien entre les développements historiques de l'époque avec la situation de la classe ouvrière arabe en Israël aujourd'hui.

Les données fournies par ce rapport apporteront peut-être des réponses à certaines questions qui ont été posées hier par les camarades sur la Histadrout,

(...) J'ai commencé à faire des recherches il y a 4 mois, sur la base de sources en langue anglaise uniquement. Et comme le savent certains d'entre vous, le choix est réduit. Je me suis servi d'un certain nombre d'articles et d'un livre pour rédiger un premier manuscrit.

Puis avec l'aide de mes collègues, nous avons complété ce squelette d'information en utilisant des sources arabes.

Et cela a abouti à remettre tout le rapport sur ses pieds (...).

Pour ne donner qu'un exemple de ce qui a été modifié : dans le premier jet, le Chapitre III sur la Histadrout était le Chapitre II. Tout simplement parce que toutes les informations historiques disponibles affirment que la Histadrout a été le moteur et le fondement de toute l'action militante ouvrière en Palestine.

« Développement séparé et inégalités » fournit une vision autre de cette présentation de l'histoire.

Malheureusement, les archives des syndicats palestiniens d'avant 1948 n'ont pas survécu à

la guerre qui a mis en place Israël. Mais nous pensons qu'en recoupant différentes sources, nous avons obtenu une information fiable. De plus, pour les éléments statistiques, nous nous sommes appuyés sur les chiffres officiels des Nations unies et du Bureau des statistiques israélien.

(...) Mais revenons d'abord au début du XX^{ème} siècle. 800 000 personnes vivaient alors en Palestine, dont plus de 90% étaient des Arabes. La plupart des Juifs vivaient à Jérusalem, et parlaient arabe.

La société palestinienne était une société agricole dominée par quelques puissantes familles de propriétaires terriens.

La majorité de la population locale était des paysans qui cultivaient les terres des propriétaires qui vivaient eux dans les villes.

La vie économique était organisée autour de petites entreprises familiales qui employaient rarement plus de 10 personnes.

Dans cette société semi-féodale et pré-industrielle, il n'y avait pas de conscience collective de classe.

Mais la population palestinienne locale devait bientôt être confrontée à de nouveaux défis, à savoir l'immigration massive et la domination coloniale occidentale qui ont rapidement développé de grosses industries et l'infrastructure de la Palestine, qui avait une position stratégique entre le Canal de Suez et une autre colonie britannique : l'Irak.

La population indigène de Palestine a fait face à ce défi.

Un rapport du Haut Commissaire pour la Palestine indique qu'en 1919 — un an avant la création de la Histadrout — il existait encore 4 syndicats actifs en Palestine, et que l'essentiel des 1300 syndicalistes étaient arabes.

En 1920, ces syndicats mixtes Arabes et Juifs ont été absorbés par la Histadrout, et devinrent alors des syndicats hébreux.

En 1923, un groupe de cheminots arabes d'Haïfa déposa une requête auprès des autorités britanniques pour obtenir le droit de fonder un syndicat. La Palestine sous mandat britannique avait tout un ensemble de lois pour la protection des droits des travailleurs, y compris le droit de constituer des syndicats. Les militants Arabes ont donc réclamé le droit de constituer une association de travailleurs.

Les fondateurs de la Histadrout n'avaient pas à se plier à de telles exigences, car la communauté juive en Palestine pour l'essentiel avait une autonomie administrative.

En dépit du lobbying acharné de la Histadrout pour empêcher la création d'un syndicat Arabe, le premier syndicat Palestinien fut fondé en mars 1925, sous le nom de « Société des travailleurs arabes palestiniens ».



Le texte arabe dit: Société des travailleurs arabes palestiniens de Haïfa — Nous avançons vers le travail, la connaissance, la sérénité — Fondé à Haïfa le 21 mars 1925.

(...) Je voudrais faire encore un retour en arrière et parler du Sionisme ouvrier et de la Histadrout.

(...) La plupart des immigrants juifs qui sont arrivés en Palestine au début du XX^{ème} siècle étaient des socialistes — mais ils pensaient que la libération nationale des juifs était un préalable nécessaire à l'établissement d'une véritable société socialiste, et que cette lutte devait se mener en Palestine. Le « sionisme ouvrier » est devenu le vecteur majeur des efforts de construction d'une « nation juive », et de toutes les institutions qui ont contribué de façon significative à la mise sur pied d'Israël. Le sionisme ouvrier, c'était la Hagana, qui devait devenir l'armée israélienne, le mouvement des kibboutzim, la Histadrout.

Dès sa fondation, la Histadrout s'est trouvée confrontée à de graves conflits d'intérêts. Ainsi elle se considérait comme une institution de la classe ouvrière, mais pratiquait l'exclusive ethnique. Seuls les juifs avaient le droit d'adhérer.

De plus, la Histadrout était également un employeur. Après l'instauration de l'Etat d'Israël, la Histadrout est devenu le second plus gros employeur du pays après l'Etat lui-même.

La Histadrout possède des entreprises, des banques, des compagnies d'assurance, et cela jusqu'à il y a dix ans à peine. Elle est toujours liée au patronat.

La Histadrout n'a autorisé les Arabes à y adhérer qu'en 1959. Et auparavant, la Histadrout pendant des décennies avait fait campagne pour le « travail Hébreu » en Palestine, essayant de faire remplacer tous les travailleurs Arabes par des travailleurs Juifs. La Histadrout est donc traditionnellement l'ennemie de la classe ouvrière arabe. La Histadrout s'est efforcée de saboter tous les

efforts militants des travailleurs Arabes, en particulier lors des soulèvements arabes, en

cassant les grèves, organisant des piquets pour que le travail soit réservé aux seuls juifs.

La Histadrout n'a jamais fait preuve d'une volonté quelconque de protéger les droit des travailleurs arabes.

Les statistiques officielles sur la force de travail arabe suggèrent qu'il y a une frontière invisible dans l'économie israélienne, qui sépare la force de travail arabe inexpérimentée, non qualifiée, et souvent sans emploi aujourd'hui, des salaires plus élevés des travailleurs juifs israéliens, qui également dominent la Histadrout.

Cette barrière invisible concerne également de nombreux nouveaux immigrés des pays russophones et d'Ethiopie — et sûrement aussi des travailleurs immigrés des pays de l'Est, d'Afrique et d'Asie du Sud Est. Je voudrais indiquer ici que les travailleurs immigrés n'ont pas le droit d'adhérer à la Histadrout et n'ont par conséquent aucune chance même théorique de s'organiser dans les syndicats.

Je crois que je dois ajouter ici quelque chose sur la situation particulière des femmes arabes

car c'est la question centrale de cette conférence.

Seul un minuscule pourcentage de femmes de la bourgeoisie moyenne instruite appartient à la Histadrout. La grande majorité des femmes arabes travaillent dans des secteurs déréglementés, dans des conditions effrayantes. En 2005, 25 000 femmes arabes seulement avait un emploi à temps plein en Israël sur 400 000 femmes arabes âgées de plus de 15 ans.

(...) Après six mois d'application du plan Wisconsin, *Sawt el Amel* a fait une enquête auprès de 100 chômeuses de Nazareth qui étaient venues la consulter pour avis. 16 % d'entre elles s'étaient tout d'abord adressées à la Histadrout car elles pensaient que c'était la bonne démarche dans leur cas. Les 16 ont été éconduites sans autre explication que : « Vous n'êtes pas des travailleuses ». Les 84 autres sont venues voir *Sawt el Amel* directement.

Conclusions de la conférence de Paris **par Daniel Gluckstein, au nom de la revue Dialogue :**

(...) Une réflexion, qui fait suite aux deux exposés. Il est indispensable de dire ici que le casque peint en jaune des ouvriers arabes de la Knesset n'est pas plus acceptable à nos yeux que l'étoile jaune que les Juifs étaient contraints de porter durant l'occupation nazie.

Comme c'était indiqué dans l'exposé, toutes les mesures discriminatoires dans les frontières de 1948 ont un caractère légal, puisqu'elles procèdent de lois adoptées par une majorité parlementaire. Mais la question qui se pose est de savoir si tout ce qui est légal est pour autant légitime ? Ce qui est légal - dans la mesure où c'est fondé sur une loi qui elle-même repose sur le racisme et la discrimination - peut-il être considéré comme légitime ? Si on se place du point de vue de la démocratie, on doit dire que celle-ci ne peut reconnaître comme légitime que ce qui est fondé sur l'égalité. La démocratie ne peut considérer comme légitime, que ce qui écarte toute forme de discrimination fondée sur la culture, la langue, la religion. En ce sens, il est évident qu'en Palestine, comme dans n'importe quelle région du monde, il ne peut y avoir de solution conforme à la démocratie, que dans le cadre d'un Etat qui élimine toute forme de discrimination. Il ne peut y avoir de solution conforme à la démocratie, que dans le cadre d'un Etat, qui établit et garantit l'égalité en droit de toutes ses composantes. Il a été à ce sujet fait référence dans le rapport de la camarade au rôle majeur joué par la Histadrout et le prétendu mouvement ouvrier sioniste dans la mise en place des institutions de l'Etat d'Israël. Il faut ajouter pour être exact, qu'historiquement, ce courant d'immigration qui prétendait jeter les bases d'un « socialisme » très particulier à travers le sionisme représentait un courant minoritaire parmi les populations juives d'Europe centrale. Lesquelles dans leur majorité adhéraient à la position selon laquelle la

solution au problème juif reposait sur la démocratie politique, c'est-à-dire sur l'égalité des droits des juifs là où ils habitaient, et non pas dans l'immigration vers la Palestine.

Cela nous ramène aux problèmes posés dans les deux rapports présentés ici. Ils présentent des informations que l'opinion publique doit connaître, sur les fondements discriminatoires de l'Etat d'Israël. Ces contributions appellent par ailleurs des mesures pratiques de campagne. Si on partage ce qui a été dit, cela implique deux questions. La première : comment faire prévaloir les revendications des femmes travailleuses palestiniennes face au plan Wisconsin, parce qu'il est évident qu'une campagne internationale pour faire reculer sur ce plan Wisconsin serait un premier coup porté à tout cet arsenal discriminatoire contre les femmes travailleuses palestiniennes et au-delà contre l'ensemble des travailleurs palestiniens dans les frontières de 1948. La deuxième question : je partage ce qui a été dit sur la nature de la Histadrout, qui par sa propre histoire a elle-même renoncé à pouvoir être un instrument de la défense des intérêts des ouvriers arabes palestiniens ; donc, comme aider à faire prévaloir le droit imprescriptible pour les travailleurs arabes palestiniens dans les frontières de 1948, de faire respecter en ce qui les concerne, la convention 87 de l'OIT, c'est-à-dire le droit à constituer librement les organisations syndicales de leur choix. Il s'agit de prendre appui sur le mouvement ouvrier international pour faire prévaloir cette exigence. Il a été proposé que les camarades américains ici présents s'adressent à leur propre centrale syndicale pour commencer un travail de sensibilisation sur cette question. Il y a la conférence d'Alger dans quelques jours. Quelles propositions leur soumettre ? C'est le but de cette session parisienne.

(...) nous pouvons retenir quelques constats, partagés par tous ceux qui ont pris la parole :

- Nous avons fait le constat lors de cette session, que la situation faite en général à la population arabe palestinienne dans les frontières de 1948, à la classe ouvrière palestinienne dans les frontières de 1948, et plus particulièrement encore aux femmes travailleuses palestiniennes dans les frontières de 1948, s'appuie, s'insère dans tout un arsenal juridique, dont le socle est la discrimination à laquelle est soumise toute la population à l'intérieur des frontières de 1948 par toute une série d'éléments décrits ici.
- S'agissant des femmes et des hommes au travail, ces discriminations prennent la forme de la violation de toute une série de conventions de l'OIT, pourtant ratifiées par le plupart des Etats du monde et y compris par l'Etat d'Israël.
- Le plan Wisconsin vise à imposer un travail forcé niant tous les droits des salariés et singulièrement des travailleuses palestiniennes, et qu'il est en même temps un facteur de dislocation de la société palestinienne dans son ensemble.
- Le quatrième constat, tel qu'il a été exposé ici, c'est qu'il est un fait, que les intérêts spécifiques des travailleurs palestiniens dans les frontières de 1948 ne sont pas pris en charge comme tel par la Histadrout.
- La démocratie ne peut être réellement établie et respectée, que lorsque dans un Etat, les lois ne sont fondées sur aucune forme de discrimination, discrimination par la culture, par la religion par la langue, et que la démocratie ne peut s'appuyer que sur des lois qui consacrent l'égalité en droit de tous les citoyens.

Ce sont les constats qui se dégagent de notre discussion.

Une information : nous avons appris que les 4 femmes travailleuses palestiniennes, du fait de leur présence parmi nous, perdaient deux mois d'allocation, soit 420 euros chacune. Nous avons fait une manche, comme il est de tradition dans le mouvement ouvrier et plus de 1000 euros ont été collectés. Nous devons enregistrer le fait que, bien évidemment, le Fonds de solidarité internationale qui existe en France, et qui a pour fonction de venir en aide aux militants ouvriers dans le monde entier, viendra compléter la quête réalisée ici

à la hauteur de ce qui est nécessaire pour remplacer les deux mois d'allocations supprimées.

Nous devons enregistrer, qu'avec l'accord des camarades, toutes ces contributions, une fois corrigées par eux, seront publiées dans un numéro spécial de la revue Dialogue, car elles comportent des informations extrêmement précieuses pour l'engagement des campagnes internationales qui seront proposées à Alger.

Sur la base de ces constats, voici les 3 recommandations que nous proposons de retenir, pour être soumises à la conférence d'Alger :

- Nous proposons à la conférence d'Alger d'engager une campagne internationale contre le plan Wisconsin, comme plan de discrimination. Campagne internationale qui visera à s'adresser notamment à tous les acteurs de ce plan, le ministère israélien, les administrations et compagnies impliquées, sous toutes les formes (messages, pétitions...). Cela implique, le soutien matériel, financier et militant à la campagne d'information engagée par Sawt elAmel à partir de janvier 2007, et aussi une campagne en direction des entreprises étrangères en provenance notamment des Pays-Bas, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, qui sont impliquées dans l'utilisation de la main d'oeuvre gratuite et forcée, à travers Sawt elAmel.

- Nous proposons d'engager une campagne à l'échelle internationale pour le respect des conventions de l'OIT, en particulier toutes celles (conventions 87, 88, 111 ...) qui sont foulées aux pieds par le plan Wisconsin, et plus généralement par la situation de la classe ouvrière arabe palestinienne dans les frontières de 1948.
- Enfin nous recommandons à la conférence d'Alger de s'adresser au mouvement ouvrier international, aux organisations syndicales, à commencer par celles qui seront présentes à Alger, pour leur proposer de prendre en charge cette campagne à l'échelle internationale ; de prendre la responsabilité de s'adresser à toutes les organisations syndicales dans le monde entier. Nous enregistrons d'ores et déjà dans ce cadre la proposition de nos camarades américains présents ici de s'adresser à leur centrale AFL-CIO, qui s'oppose au plan Wisconsin aux Etats Unis, et qui par leur biais sera informée de l'application de ce plan concernant les arabes palestiniens en Israël et invitée à s'informer et à se prononcer sur ce plan.

Conférence internationale d'Alger en solidarité avec les femmes palestiniennes de Nazareth

Extraits du discours introductif prononcé par Louisa Hanoune, membre du parlement et porte parole du Parti des travailleurs d'Algérie.

(...) À l'origine de cette initiative, qui se déroule sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République, et que j'ai soumise à mon parti puis à Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale, qui l'a immédiatement approuvée, se trouve un appel à la solidarité lancé par des femmes travailleuses arabes palestiniennes, vivant dans la ville arabe occupée de Nazareth. Ces femmes font partie des 1 300 000 palestiniens, qui sont restés dans cette partie de la Palestine celle de 1948. Ces femmes sont victimes d'une double discrimination dans le cadre d'un plan inhumain d'origine américaine dit Wisconsin. Vous en jugerez par vous-mêmes en écoutant les rapports.

L'association syndicale indépendante Sawt el Amel, « la voix des travailleurs », qui organise les luttes des travailleurs arabes en Galilée, contre la discrimination et pour les droits sociaux, a pris en charge l'appel, l'a diffusé, entrepris de nombreuses actions de mobilisation avec les femmes travailleuses contre ce plan et en a alerté le mouvement ouvrier international et les femmes et les hommes épris de justice dans le monde

La revue Dialogue qui, comme son nom l'indique, est une tribune libre de débat autour de la solution démocratique à même de mettre fin à la tragédie du peuple palestinien, a répondu à l'appel de Sawt el Amel et a lancé une campagne internationale intense qui a couvert plus 70 pays.

Le comité de rédaction de la revue Dialogue est partie prenante de notre conférence, après avoir contribué pleinement à sa préparation à l'échelle internationale y compris en organisant une session préparatoire à Paris les

4 et 5 décembre courant, qui a regroupé de nombreux syndicalistes français, des femmes travailleuses de Nazareth et l'association Sawt el Amel. Les conclusions de cette rencontre vous seront présentées.

Pour ma part, j'ai pris cette initiative parce que le soutien à la lutte du peuple palestinien est une constante dans mon pays, un pays arabo/amazighe et c'est une question programmatique pour mon parti. Mais, au point de départ c'est en ma qualité de femme algérienne, appartenant donc à ce qu'on appelle le monde arabe et par conséquent concernée par le sort des femmes de ces pays, et en tant que militante pour l'égalité en droits entre les femmes et les hommes que j'ai signé l'appel international dont Abdelmadjid Sidi Said, le Secrétaire Général de l'UGTA, et Hassen Djemmam le Secrétaire général de la CISA ont été les premiers signataires algériens à Genève à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle de l'OIT.

(...) j'ai le devoir de préciser que, en plus de l'APN dont le président et les instances n'ont ménagé aucun effort, plusieurs institutions de la république, ont apporté une aide qui a été déterminante pour la tenue de notre conférence, dans un délais de 5 mois, sans oublier le concours précieux d'entreprises publiques. A tous ces responsables algériens, je réitère ma fierté d'être algérienne. D'aucuns pourraient s'interroger sur les raisons qui président à cette position nationale...

C'est que par delà l'unité de sort des peuples du Maghreb et du Machrek, le peuple algérien a très longtemps subi les affres de l'oppression nationale, la privation des droits politiques et sociaux sous la colonisation.

Avant l'indépendance nationale, nous étions dépourvus des droits les plus élémentaires consentis à tout être humain.

Alors oui. Nous sommes solidaires du peuple palestinien car nous pensons que tous les peuples doivent pouvoir disposer de leur sort, prendre leur destin en main et définir eux-mêmes la forme et le contenu des institutions

dont ils ont besoin pour exercer leur souveraineté.

Dans sa revue, l'association Sawt el Amel, explique que :

«20% des citoyens israéliens sont palestiniens mais ils reçoivent 3% du budget de l'État consacré au développement.

** En 2001, sur 47 villes ayant un taux de chômage supérieur à la moyenne 46 étaient palestiniennes, une avait une population mixte.*

** En 2003, 46% des familles palestiniennes vivaient en dessous du seuil officiel de pauvreté contre 15% des familles juives.*

** En 2003, 54% des enfants arabes étaient pauvres alors que ce chiffre était de 20% pour les enfants juifs.*

** En 2003, le filet de protection sociale permettait à seulement 16% des familles palestiniennes d'échapper à la pauvreté, contre 49% pour les familles juives.*

Ces taux de pauvreté anormalement élevés parmi la population palestinienne d'Israël sont le produit d'une discrimination systématique dans l'attribution des budgets, par exemple dans les domaines de l'éducation, des services sociaux et des infrastructures. Et cette situation est perpétuée par un discours de plus en plus hostile qui exclut les citoyens arabes des emplois tant dans le service public que dans le secteur privé où les employeurs sont juifs. (...)

** 30% de la population arabe compte de zéro à 8 ans de scolarisation, contre seulement 11% de la population juive entrant dans cette catégorie.(...)*

** Il n'y a que 19% de la population arabe qui entreprend des études au-delà du secondaire (après la classe de Troisième) ; dans la communauté juive, le pourcentage est de 24,6%.*

** Il faut noter qu'environ 70 000 résidents des villages soi-disant non reconnus ne sont pas compris dans ces statistiques ; le gouvernement ne comptabilise pas ce groupe de citoyens.(...)*

** Le filet de sécurité israélien fonctionne relativement bien pour les citoyens juifs : 49% de ces familles évitent la pauvreté grâce aux paiements de transferts versés par l'État. Néanmoins le filet de sécurité n'a fonctionné que pour 15,9% des citoyens arabes».*

Ne sommes nous pas face à une ségrégation érigée en système ? Peut-on parler de démocratie lorsque les lois s'appliquent différemment, ou ne s'appliquent pas du tout à une composante, en fonction de l'ethnie, la langue ou la religion ? Quelle femme libre, quel homme libre, attaché à la démocratie, aux valeurs universelles des droits de l'homme, peut accepter de telles pratiques ?

Notre conférence doit établir et affirmer que nos sœurs et nos frères travailleurs arabes vivant dans les territoires de 1948, doivent pouvoir exercer leur droit à l'organisation

syndicale, fonder leurs syndicats en tant que travailleurs arabes pour se défendre.

A l'instar des travailleurs marocains et tunisiens, les travailleurs algériens, sous la colonisation et qui de ce fait, et malgré eux, avaient la nationalité française avec la mention «*musulman*» sur leur carte d'identité, qui les identifiait comme indigènes, n'ont eu de cesse de chercher à s'organiser en tant que tels, appelant au soutien du mouvement ouvrier international. Les efforts des travailleurs maghrébins ont abouti à la constitution de centrales syndicales, l'Union Générale de Travailleurs Tunisiens (UGTT) et l'Union Marocaine du Travail (UMT) et à la

fondation de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA) en 1956 en pleine guerre de libération nationale. Des militants syndicaux sincères de différents pays, y compris de France ont contribué à la réalisation de cet objectif dans le cadre de la solidarité ouvrière. Après l'indépendance, et par delà les difficultés, l'État algérien a ratifié de nombreuses conventions de l'OIT dont celles relatives au droit des travailleurs à l'organisation syndicale en toute indépendance et la convention 03 qui protège la maternité au travail. La constitution et les lois algériennes du travail, consacrent l'égalité en matière de salaires et autres prestations syndicales et sociales.

Et c'est certainement pour cela que, en toute circonstance, l'UGTA s'est placée du côté des syndicats palestiniens représentant les travailleurs de Cisjordanie et de Gaza, dans les rencontres syndicales internationales.

Permettez-moi ici de saluer les Secrétaires Généraux de la CISA et de l'UGTA qui n'ont pas hésité à braver les bombes, en se rendant au Liban pour apporter aide et soutien aux travailleurs libanais au moment de l'agression israélienne.

Aujourd'hui aussi, concernant les travailleurs palestiniens arabes, qui vivent dans les frontières de 1948, le mouvement syndical international est interpellé parce qu'il s'agit de démocratie. Pour ma part, je suis convaincue que l'UGTA, la CISA, l'OUSA et tous les dirigeants et militants syndicaux de tous les pays ici représentés, prêteront main forte aux travailleurs palestiniens vivant dans les frontières de 1948, sur le terrain de la solidarité ouvrière, pour la reconnaissance de leurs droits, ceux de l'ensemble des travailleurs dans le monde, tels que définis dans les conventions de l'OIT.

Dans l'ordre du jour des travaux de notre conférence, sont inscrites des questions démocratiques fondamentales dont la question des réfugiés palestiniens chassés de leurs terres et leurs maisons dans différentes vagues depuis 1948, et qui réclament le droit d'y retourner. C'est là un autre aspect du drame

palestinien. Qui peut nier un tel droit politique, naturel et humain ?

La situation dramatique dans les territoires palestiniens (Cisjordanie et Gaza) en conséquence du bouclage criminel et des agressions incessantes sera abordée. Si la situation des travailleurs palestiniens ne pouvant plus sortir de Gaza et de Cisjordanie pour aller travailler dans les villes se trouvant dans les frontières de 1948 et ceux qui à l'intérieur de ces territoires sont privés de leurs salaires en conséquence du blocus, est inacceptable pour tout travailleur, tout syndicaliste et tout démocrate, en tant que femme, je suis particulièrement révoltée par l'assassinat des femmes et des enfants. Car, en tuant sciemment, les femmes qui portent la vie, s'exprime en définitive la volonté d'empêcher la reproduction de l'espèce humaine, d'exterminer les populations vivant dans cette partie du monde. N'est-ce pas un crime abject, que d'affamer des femmes et des enfants, d'assassiner des bébés ? Emprisonner des mères de familles parce qu'elles aspirent à la liberté, n'a-t-il pas pour objectif la destruction des familles pour déstructurer la société palestinienne ?

Ainsi, toutes les composantes du peuple palestinien se trouvent confrontées au même déni des droits, à la même oppression sauvage depuis 1948. Ce sont là des faits établis, incontestables.

Mais si les pratiques ségrégationnistes, les massacres à répétition, la confiscation massive des terres et des maisons entraînant l'exil forcé des 2/3 du peuple palestinien, n'ont pas abouti après 60 ans de malheurs, à faire accepter le fait accompli à ce peuple martyr, n'est-il pas établi que cette impasse sanglante menace de faire exploser toute cette région du monde transformée en poudrière ? Alors, n'est-il pas temps de rechercher la solution par les moyens de la démocratie, par le libre débat, mettant au centre un principe universel, celui qui affirme que les hommes naissent libres et égaux et doivent être traités comme tels par delà la race, la couleur de la peau, la religion et la langue ?

Nous discuterons de toutes ces questions, librement, parce que du point de vue de la démocratie, les droits sont indissociables.

Il reste que, et sans minimiser l'importance d'aucune des questions tant elles démontrent toutes, l'ampleur de la tragédie, notre conférence ayant été convoquée en réponse à l'appel des femmes travailleuses palestiniennes de Nazareth à la solidarité internationale, tout le monde comprendra que les questions qu'elles soulèvent soient au centre de nos travaux.

En effet, si le débat doit être le plus libre entre nous, sur toutes les questions à l'ordre du jour, non seulement notre conférence n'a pas pour vocation de dégager la solution à la question palestinienne ô combien complexe, ni de se prononcer sur les positions des différentes organisations politiques palestiniennes, quant aux questions internes à l'autorité palestinienne, mais il s'agit et c'est là une question essentielle, de préserver l'intégrité de nos frères palestiniens de Sawt

el Amel ici présents, tenant compte des conditions dans lesquelles ils vivent. Nombreux parmi nous, sont ceux dont les pays ont connu dans leur histoire récente des situations similaires...

(...) dans ce contexte, parce que les femmes et les enfants sont dans tous les pays les couches les plus vulnérables, et que les femmes sont particulièrement en difficulté dans les pays arabes et africains à cause des guerres dont l'enjeu est le pillage des ressources de leurs pays, soutenir les femmes palestiniennes victimes en tant que femmes arabes, d'une double discrimination, et soumises à des conditions de vie et de travail insoutenables pour toute femme, tout travailleur, dégager les instruments de la solidarité internationale, pour exiger la reconnaissance de leurs droits, ceux des travailleurs arabes palestiniens, vivant dans les frontières de 1948, c'est, en définitive, contribuer à faire un pas en avant, au service de l'humanité.

Déclaration finale de la conférence d'Alger

Nous syndicalistes, militants, démocrates réunis à Alger les 9, 10 et 11 Décembre 2006 dans une conférence internationale en solidarité avec les femmes palestiniennes.

Alarmés par la situation des femmes travailleuses palestiniennes de Nazareth et de la situation de l'ensemble des travailleurs dans les frontières de 1948, contradictoire à la simple démocratie, contradictoire aux conventions de l'OIT, conventions pour lesquelles le mouvement ouvrier a combattu depuis des décennies, parce qu'elles constituent un point d'appui pour obtenir des droits ouvriers dans chaque pays.

Parce que cela est de notre devoir, nous nous adressons au mouvement ouvrier international, à l'Organisation Internationale du Travail, afin qu'ils appuient les légitimes revendications des travailleurs palestiniens dans les frontières de 1948 pour que soient appliquées les conventions de l'O.I.T :

- les conventions 87 et 98, c'est-à-dire le droit à constituer les organisations, le droit de grève et de manifestation, le droit de négocier librement ;
- l'interdiction de toute discrimination, l'égalité pleine et entière en vertu de la convention 111 de l'OIT ;
- le droit de décider pour les femmes de rester au foyer pour assumer les responsabilités que cela signifie ou de travailler librement en vertu des conventions 29 et 105 de l'OIT ;
- le droit à un salaire minimum, à une réglementation de la durée du travail en vertu des conventions 30 et 131.

Nous nous adressons au mouvement ouvrier international à l'organisation syndicale internationale, aux organisations syndicales régionales, nationales et à l'Organisation Internationale du Travail pour qu'ils oeuvrent à faire respecter le droit des travailleuses et travailleurs arabes qui vivent dans les frontières de 1948 de s'organiser librement et de constituer les organisations syndicales de leur choix, ainsi que celui de s'affilier à ces organisations, pour défendre leurs droits sociaux.

Aussi, nous prenons la décision à Alger, de nous constituer en comité international syndical de solidarité avec les travailleuses et les travailleurs palestiniens, et appelons les travailleurs, les syndicalistes, les démocrates à soutenir notre démarche.

PREMIERS SIGNATAIRES :

Abdelmajid Sidi Saïd, secrétaire général de l'UGTA (Algérie); **Hacène Djemam**, secrétaire général de la Confédération Internationale des Syndicats Arabes (CISA) ; **Abdoulaye Diallo**, représentant permanent de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA) auprès de l'OIT à Genève, (Guinée); **Louisa Hanoune**, députée, secrétaire générale du Parti des Travailleurs d'Algérie; **Daniel Gluckstein**, Revue Dialogue ; **Julio Turra**, membre de la commission exécutive de la CUT (Brésil) ; **Vahitha Parveen**, All India Trade Union Congress (India); **Alan Benjamin**, syndicaliste (Etats Unis) ; **Isabel Cerda**, Comité de soutien avec les femmes palestiniennes de Nazareth (Espagne) ; **Boualem Bouzidi**, membre du Secrétariat national de l'UGTA (Algérie) ; **Mohamed Lakhdar Badredine**, membre du Secrétariat national de l'UGTA (Algérie) ; **Saada Rahmani**, présidente de la commission femmes travailleuses-UGTA (Algérie) ; **Khadijé El Husaini**, syndicaliste (Liban) ; **El Ilmi Nafissa**, syndicaliste UMT/CISA (Maroc) ; **Yassine Haouchet**, syndicaliste (Algérie) ; **Lucia Victor Jayaseelan**, Committee for Asian Women, Bangkok (Thaïlande) ; **Meriem Belmihoub Zerdani**, vice présidente CEDAW (Algérie) ; **Kali Akuno**, Peoples Hurricane Relief Fund (Etats-Unis) ; **Olga Neto**, PDA (Angola) ; **Carmelinda Pereira**, syndicaliste (Portugal) ; **Misa Boito**, PT (Brésil); **Naamate Ahmed Hassan**, présidente de la commission femmes et enfants - CISA (Soudan) ; **Pascal Samouth**, syndicaliste (France) ; **Khadija Yamlahi**, Association marocaine de soutien au peuple Palestinien (Maroc) ; **Shana Griffin**, Incite ! Women of color against violence (Etats-Unis) ; **Pinar Erol**, Parti de la fraternité des travailleurs, IKP (Turquie) ; **Jean Pierre Barrois**, Revue Dialogue ; **Louis Dilasser**, syndicaliste (France) ; **Pilar Prat**, UGT FSP (Espagne) ; **Leïla Khaled**, membre du Conseil National Palestinien (Jordanie) ; **Abdel Hamid Boubeghla**, groupe parlementaire PT, (Algérie) ; **Malika Boutaoui**, CISA (Algérie) ; **Celia Hart**, écrivain, Cuba ; **Tiyani Lybon Mabasa**, Socialist Party Of Azania (Azanie – Afrique du Sud) ;

Mohamed El-Ouahed, écrivain, journaliste (Algérie) ; **Ouahiba Mekaouche**, journaliste (Algérie) ; **Jacky Bara**, syndicaliste (France) ; **Yolanda Anhasco**, comité permanent pour les droits des femmes (Equateur) ; **Julian Kunnie**, Voices of opposition to war, racism and oppression (Etats-Unis) ; **Nadia Chouitem**, médecin syndicaliste-UGTA (Algérie) ; **François Lazar**, Revue Dialogue ; **Frédéric Bochart**, syndicaliste (France) ; **Arfoutni Abderahamane**, député PT (Algérie) ; **Ramdane Tazibt**, député PT (Algérie) ; **Monadel Herzallah**, Arab American Union Members Council (Etats Unis) ; **Karim Labchri**, député PT (Algérie) ; **Tetevi Gbikpi-Benissan**, UNSIT (Togo) ; **Loubna Abou Daka**, Union Générale des Femmes Palestiniennes (Palestine) ; **Rachid Zarat**, député PT (Algérie) ; **Carla Boulboulle**, ex-député SPD-syndicaliste (Allemagne) ; **Bousmaha Houaria**, syndicaliste-UGTA (Algérie) ; **Mahmoud El Ali**, Aïdoun (Liban) ; **Zoubida Kherbache**, député PT (Algérie) ; **Samira Kachka**, députée (Syrie) ; **Kamel Djaffar**, député PT (Algérie) ; **Samy Hayon**, syndicaliste (France) ; **Michèle Simonnin**, syndicaliste (France) ; **Djelloul Djoudi**, député PT (Algérie) ; **Djamil El Madjdeloui**, président de la commission des réfugiés (Conseil Législatif Palestinien) ; **Tahar Benhoumar**, député PT (Algérie) ; **Hammouche Habiba**, syndicaliste-UGTA (Algérie) ; **Hossain Sanzeed**, Parti Démocratique des Travailleurs (Bangladesh) ; **Benbessa Rahima**, syndicaliste-UGTA (Algérie) ; **Zaglène Mohamed**, Union des enseignants palestiniens en Algérie ; **Salah Salah**, membre du Conseil National Palestinien (Liban) ; **Marie Claude Schidlower**, revue Dialogue (France) ; **Dr Malika Ladjali**, (Algérie) ; **Safia Saed Ahmed Abd Elhalim**, premier secrétaire de la commission femmes et enfants du syndicat FTU- (Egypte) ; **Mekaouache Ouahiba**, journaliste (Algérie) ; **Boudekhane Souad**, syndicaliste-UGTA (Algérie) ; **Khellil Abou dharifa**, (Palestine) ; **Kheira Azizou**, UGTA (Algérie) ; **Rabéa Djalti**, poétesse (Algérie) ; **Jacques Girod**, syndicaliste (France) ; **Lamri F. Zohra**, UGTA (Algérie) ; **Samira Salah**, membre du Conseil National Palestinien (Liban) ; **Paul Nkuzimana**, Syndicat des Travailleurs de l'Université du Burundi ; **Raji Sourani**, directeur du centre palestinien des droits de l'homme (Palestine) ; **F. Zohra Flici**, députée (Algérie) ; **Erwin Salazar**, CGTP (Pérou) ; **Rania Madi**, Comité pour le Droit au retour (Suisse) ; **Ali Chakchak**, Union Générale des médecins palestiniens (Palestine) ; **Sadika Selmane**, commission femmes travailleuses-PT (Algérie) ; **Lucien Gauthier**, (France) ; **Philippe De Menten**, syndicaliste (Belgique) ; **Hayet Fouial**, UGTA (Algérie) ; **Albert Neto**, PDA (Angola) ; **Salah Soum**, syndicaliste-UGTA (Algérie) ; **Zaïnab Hifni**, écrivain, (Arabie Saoudite) ; **Paul Barbier**, syndicaliste (France) ; **Fatiha Mahmoud Saed Ahmed**, syndicaliste FTU (Egypte) ; **Mohamed Ben Henda**, Association des tunisiens en Suisse (Suisse) ; **Dan Moutot**, Revue Dialogue ; **Khadra Zerrari**, syndicaliste-UGTA, (Algérie) ; **Nadine Naigleman**, syndicaliste (Belgique) ; **Tayeb Ould Aroussi**, Institut du Monde Arabe (France) ; **Zebeïda Hanoune**, Conseil National des Enseignants du Supérieur-CNES (Algérie) ; **Fatiha Nécira**, Commission femmes travailleuses PT (Algérie) ; **Farida Yakoubi**, élue APW (Algérie) ; **Samia Driès**, Militante des droits des femmes (Algérie) ; **Rahima Benbessa**, UGTA (Algérie) ; **Dalal Farej ElSaed**, syndicaliste FTU- (Egypte) ; **Salah Mohamed**, (Palestine) ; **Khane Rachid**, avocat (Algérie) ; **Hayet Bousdira**, syndicaliste-UGTA (Algérie) ; **Malik Bine**, (France) ; **Fazia Mokrani**, syndicaliste-UGTA (Algérie), **Nora Khenioui**, Avocate (Algérie) ; **Farès Nasri**, syndicaliste-UGTA (Algérie) ; **Jacques Borensztein**, syndicaliste enseignant (France) ; **Djouambi Amar**, syndicaliste UGTA, (Algérie) ; **Nouria Hafsi**, Union Nationale des Femmes Algériennes (UNFA), (Algérie) ; **Ferial Ali Salim**, CNP (Palestine) ; **Lakhal Djillali**, élu APW, (Algérie) ; **Lamri F. Zohra**, UGTA, (Algérie) ; **Tehami Mohamed**, syndicaliste UGTA (Algérie) ; **Bouaziz Ahmed**, Surveillant général-(enseignement), (Algérie) ; **Ahmed Fettoumi**, syndicaliste UGTA, (Algérie) ; **Abou Nasr Falistine**, secrétaire générale de l'Union Générale des Femmes Palestiniennes (UGFP), (Palestine) ; **Khadra Alaidi**, UGFP (Palestine) ; **Bousbah Meslem Aïcha**, députée (Algérie) ; **El-Bassiouni Tatyana**, (Palestine) ; **Afir Rabah**, député (Algérie), **Chahine Chafika**, avocate palestinienne (Algérie).

Je signe l'appel de la Conférence d'Alger

Nom – Prénom :

Coordonnées (mail, adresse, téléphone) :

— Je signe au nom de mon organisation / syndicat (préciser :.....) ☐

— Je signe à titre personnel ☐

Soutien financier (à l'ordre des Amis de Dialogue):

A retourner à l'administration de la revue, 87 rue du Faubourg-saint-Denis – 75 010 Paris.